

Objet : Relevé de conclusions de la réunion « Président(e)s, Vice-Président(e)s, CS et CSS, Directeur(rice)s de département scientifique et Direction générale »

Présents

Direction générale : Jean-Paul Moatti

Instances : Maria Snoussi et Fabrice Colin (CS), Eric Calais (CSS₁), Michel Lebrun (CSS₂), Vincent Chaplot (CSS₃), Isabelle Guerin et Bernard Moizo (CSS₄), Nicolas Bez et Carmen Gervet (CSS₅), Marie-Line Gallenne (CGRA)

Départements scientifiques : Philippe Charvis (DISCO), Marina Levy (OCEAN), Valérie Verdier et Olivier Dangles (ECOBIO), Yves Martin-Prevel et Florence Migot-Nabias (SAS), Flore Gubert (SOC).

MEPR : Isabelle Henry, Anne Geslin-Ferron

1. Retour sur la campagne des concours 2018 et la mise en place de la présélection sur dossier

Le PDG revient sur la tenue des deux JA : CR en juillet pour éviter l'angoisse de l'attente des jeunes chercheurs et DR en septembre. Dans l'ensemble les classements des CSS ont été respectés. A noter qu'un prérequis minimal est demandé en termes de publications scientifiques ; ce qui a engendré le déclassement d'un candidat pour le poste en macroéconomie.

Pour les DR, il faut continuer à classer des extérieurs, lorsqu'ils sont excellents ; tout en sachant que la JA prend en compte d'autres critères géostratégiques et financiers.

La CSS₅ se pose la question de la multiplication des doubles candidatures. Globalement cela ne semble pas être le cas, il faudra cependant vérifier ce point.

Une attention devra être portée sur l'usage du critère expatriation. Le critère est plus sur la capacité à publier au sud, et l'intérêt du projet pour les suds.

2. Définition des coloriages – fléchage des postes pour la campagne 2019 => Quels modes de concertation

De l'avis général l'outil fléchage des postes avec des concours indépendant est plus performant que le coloriage de poste au sein du concours de la CSS. Il est accepté qu'un fléchage puisse être spécifique pour une CSS et non systématiquement inter-CSS. Autrement dit le fléchage donne lieu à un concours « séparé » sur des thématiques spécifiques, étant entendu que la majorité des postes proposés demeure généraliste à chaque- CSS.

Le PDG estime à un tiers le nombre de postes fléchés pour 2019, sachant qu'il souhaite maintenir la campagne au même niveau de recrutement en nombre de postes que l'année dernière.

Concernant la procédure : Actuellement les DU font remonter des profils aux DS. Ces derniers transmettront 1 à 2 postes fléchés aux CSS qui en discuteront à la session d'octobre. Le CS se prononcera sur une proposition au plus tard le 15 novembre. Ensuite, un temps doit être prévu pour améliorer la formulation du profil et son mode de diffusion afin de toucher un plus grand nombre de candidats.

La MEPR souligne que la campagne est hypothétique tant que les postes n'ont pas été validés par le contrôleur financier.

Notre capacité à mobiliser un vivier est un enjeu. La CSS3 s'interroge sur la façon de lier la stratégie thématique de l'IRD et les fléchages ?

Dans ce cadre, le PDG souhaite discuter d'une éventuelle réorganisation des départements scientifiques et du périmètre des prochaines CSS avec les actuels CS et CSS. Le rapport de conjoncture produit par le CS à la demande du PDG aidera à la décision. Le CS indique qu'il s'inspirera aussi des sujets sélectionnés par les outils partenariats (LMI, JEAI et GDRI) pour faire évoluer les disciplines en interne.

La MEPR rappelle que les élections des nouvelles CSS s'organiseront en septembre 2019 pour un début de mandat en août 2020. La DAJ nous fournira sous quelques semaines le rétro planning des élections au sein des collèges afin de fournir dans les délais d'éventuelles modifications de contours disciplinaires qui impacteraient le découpage des CSS.

3. Dernières questions et recommandations sur l'évaluation des promotions CRHC

La campagne 2018 représente 75 candidatures réparties sur les 6 commissions.

Le PDG demande un avis des CSS sur une éventuelle promotion de l'agent au vu de sa carrière. Il ne s'agit pas d'une liste d'attente pour candidater à DR2.

Le PDG précise qu'un retour oral des CSS aux candidats non proposés est envisageable, notamment pour inviter ceux qui correspondraient au profil à candidater à DR2.

4. Dernières questions et recommandations sur l'évaluation biennale et l'évolution des avis : Favorable – Intermédiaire (2 niveau) - Réserve

À l'issue de la session d'automne, une réunion doit être fixée 15 jours après entre les CSS, le DS, un représentant de la MEPR et des RH pour lister les avis B 2017 et intermédiaires et réserve 2018. Au cours de cette réunion, une distinction sera opérée entre, d'une part, les situations demandant une précision dans le cadre de réorientation scientifique par exemple. Dans ce cas, un appel du président de la CSS devrait suffire à éclairer la situation. D'autre part, les chercheurs dont la situation nécessite un entretien avec le DU et les RH.

Au final, le but recherché est de rapprocher les chercheurs des instances et des départements scientifiques.

Le PDG insiste sur le fait de théoriser l'expérience des 4 années de mandature en demandant aux CSS de faire des propositions d'améliorations pour le futur, à l'instar de l'amélioration des grilles d'analyse évoquée par la CSS4.

Dès à présent, l'échange en amont de la session avec le rapporteur de la CSS et l'agent évalué est possible.

La MEPR indique qu'il faudrait travailler à la mise en place d'une grille d'entretien par CSS dont les points devront être abordés avec le chercheur afin que tous les rapporteurs aient la même vision de l'activité du chercheur afin d'échanger plus aisément en séance plénière.

5. Dernier arbitrage sur la procédure d'examen de l'activité des IT par les CSS (note jointe) :

- Obligatoire et/ou facultatif pour quels grades

A partir de 2019, tous les IR relevant des CSS seront examinés obligatoirement une fois par mandat. L'évaluation est aussi ouverte sur la base du volontariat pour les IE.

L'examen peut bien évidemment commencer dès cet automne par les CSS.

La CSS5 voudrait un document associé prenant en compte les 4 années d'activité et non un rapport annuel comme renseigné actuellement, sans quoi l'examen d'activité ne pourra porter que sur la période concernée par le rapport transmis aux CSS.

La MEPR souligne que l'introduction d'un nouveau document est soumise à l'avis du CTEP. Il est donc attendu un premier retour d'expérience de l'ensemble des CSS avant de travailler sur un nouveau dossier ou des questions ajoutées au dossier rempli dans le cadre des CAP.

Retour d'expérience de la CGRA qui examine les dossiers des IT depuis 2017. 300 dossiers IT répartis sur le mandat ; ce qui revient à 50 dossiers par plénière. La CGRA n'a pas souhaité disposer d'un document spécifique mais travaille actuellement sur des améliorations à la marge.

La question est posée de l'examen de l'activité des personnels locaux, qui doubleraient le volume de dossiers. Le président rappelle les discussions au niveau des accords d'établissement qui sont certainement la meilleure opportunité pour mettre en place une procédure qui se fera dans le respect du droit du travail local.

A noter, les CSS2 et 4 avaient envisagé l'évaluation de tous les IT ressortissants de leur CSS dès cette année.

6. Modalités de communication entre les CSS et leurs ressortissants

Les CSS peuvent échanger avec leur communauté scientifique tout en veillant à en informer la gouvernance, afin de pouvoir gérer le calendrier si nécessaire.

Il est envisagé que chaque CSS dispose d'un espace au sein du nouveau site de l'IRD.

7. Points divers

Suite à une saisine de la SG, la DAJ, la DF et l'ACP ont acté que le contrat de travail en France pour indemniser des étrangers n'était plus une pièce obligatoire.

L'IRD communiquera aux CSS la date à laquelle seront soldés les règlements des missions 2017 et 2018.

8. A suivre

DECISIONS

- ⇒ Il est possible de faire des retours oraux aux candidats non lauréats qui en auraient fait la demande à l'issue du jury d'admission ;
- ⇒ Arrêt des postes coloriés ;
- ⇒ Réorganisation des départements scientifiques et périmètre des prochaines CSS à discuter à la prochaine session du CS en s'appuyant sur les CSS et DS ;
- ⇒ Dossier d'avancement 2019 : ajout d'une référence à l'administration de la recherche ;
- ⇒ Evaluation biennale : on lève l'anonymat du rapporteur pour qu'il puisse échanger avec le chercheur en amont, s'il le souhaite, ce qui lui permettra d'éclairer son rapport et la discussion collégiale en CSS. Cette pratique doit faire l'objet d'un suivi et d'un retour d'expérience pour en évaluer l'intérêt de la généraliser ;
- ⇒ A partir de 2019, tous les IR sciences devront être évalués par les CSS. Pour les IE, ça sera sur la base du volontariat. Ils seront au moins vus une fois par mandat ;
- ⇒ L'évolution du dossier d'examen des IT devra être travaillée afin de voir si cela nécessite un passage en CTEP ;
- ⇒ Une réflexion sur l'examen de l'activité des personnels locaux doit être démarrée ;
- ⇒ Les CSS peuvent solliciter leurs ressortissants mais elles doivent en informer la gouvernance *via* la MEPR ;
- ⇒ Chaque CSS disposera désormais d'un espace de communication au sein du site internet de l'IRD